

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme
ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER
Pascal, M. Bernard ZBORALA.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon
(Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

16. Convention de mise à disposition du gymnase entre la commune de Boisseuil et l'association Le cercle SO.

Le Cercle SO est une association dont le but est de développer et de promouvoir le sport et d'organiser des évènements sportifs.

L'association souhaite organiser un tournoi de basketball 3x3 dans un esprit convivial et dynamique afin de permettre aux joueuses et aux joueurs de continuer à pratiquer, à travailler leurs systèmes de jeu et à maintenir un rythme compétitif. Le tournoi se déroulerait avec un maximum de 6 à 8 équipes mixtes. Ce tournoi sera également ouvert aux Boisseuillais amateurs à cette occasion.

A ce titre, l'association a sollicité la commune pour le prêt du gymnase pour l'organisation de cet évènement le dimanche 15 mars 2026 de 11h à 18h30.

La commune pourrait mettre à disposition gratuitement la grande salle du gymnase, les sanitaires ainsi que les vestiaires pour l'occasion et les engagements de chacun seraient formalisés dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association Le cercle SO ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 4 mars 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON

